



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

Objet : Arrêté de travaux rue de Paupin par Ets SPIE CITYNETWORKS - Agence de Voujeaucourt - ARR 2023-02-20-13 -

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu la demande formulée par l'entreprise SPIE CITYNETWORKS implantée ZI de la Cray à VOUJEAUCOURT -25-

Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de travaux d'extension de réseaux électriques, rue de Paupin commune de Seloncourt (25230).

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux d'extension de réseaux électriques vont avoir lieu rue de Paupin à SELONCOURT. Ces travaux se dérouleront à compter du 20 février 2023 pour une durée de 7 jours.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, un basculement de la circulation sur la voie opposée par alternat manuel sera mis en place. Le stationnement de tous véhicules sera strictement interdit aux abords du chantier et la vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise de travaux Publics SPIE CITYNETWORKS de Voujeaucourt chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 20 février 2023

Jean-Marc ROBERT

Adjoint à la voirie et la circulation routière

